

<b>BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET</b>		Date : ...18/04/2025.....	
INTITULE DE L'ACTION : TOURNOI DE PAQUE 2025.....			
<b>DEPENSES (*)</b>		<b>RECETTES</b>	
Location(s)SONO ET DJ (1)	600	Autofinancement	250
Barbe à papa	300		
Loc 2 structureS sportive	400		
		Participation des personnes (4)	
Machine à glace	450		
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
		Partenaire Dujardin Automobile	500
Assurance			
Tracts, affiches			
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1 000</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole 9 Bénévoles à 10h	900	Bénévolat	900
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>			
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>2650</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2650</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.